



Délibération affichée, rendue exécutoire,  
après transmission au Contrôle de Légalité le : 19 décembre  
2023  
AR n° 078-200062248-20231213-lmc1147154-DE-1-1

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Décision Modificative n° 1 2023 RTHD et Neutralisation contentieux SOBECA

Le 13 décembre 2023, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 7 décembre 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales ; notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération 2023-CSYN-001 relative aux orientations budgétaires 2023 ;

Vu la délibération 2023-CSYN-007 relative au budget primitif 2023 ;

Vu la délibération relative au rapport au budget supplémentaire 2023 ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le budget de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Comité syndical ;

Vu le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2023 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

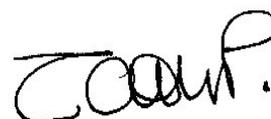
**APPROUVE** la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2023 (DM 1 -RTHD) du budget annexe Très haut Débit - THD - pour l'exercice 2023 du syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique (SYN) voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total général
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	959 544,00	2 705 941,57	3 665 485,57
Recettes	-1 950 049,01	5 615 534,58	3 665 485,57
<b>Investissement</b>			
Dépenses	-2 098 959,83	5 615 534,58	3 516 574,75
Recettes	810 633,18	2 705 941,57	3 516 574,75

Total général			
Dépenses	-1 139 415,83	8 321 476,15	7 182 060,32
Recettes	-1 139 415,83	8 321 476,15	7 182 060,32

*La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.*

Présidente du Comité Syndical  
Seine-et-Yvelines Numérique



Anne HERY LE PALLEC

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Décision Modificative n° 1 2023 RTHD et  
Neutralisation contentieux SOBECA**

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

---

Présents : 14

Mme Jessica BULLIER, M. Bertrand COQUARD, M. Daniel COURTES, M. Michel DELAMAIRE, Mme Cécile DUMOULIN, M. Jean-Michel FOURGOUS, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Djamel NEDJAR, M. Serge QUÉRARD, M. Dominique TURPIN.

---

Pouvoir : 1

M. Yves Coscas à M. Daniel Courtes.

---

Absents excusés : 5

Mme Sonia Brau, M. Bruno Coradetti, M. Nicolas Dainville, M. François Garay, M. Benoit Pouyet.

---

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	15

**Adopté à l'unanimité**